



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27
www.fr.ch/osso

Année scolaire 2022/23
Aux parents des élèves du cycle 3

Réf: 482/HS/LR/dc/660
Courriel: senof@fr.ch

Fribourg, le 8 septembre 2022

Evaluation : précisions

Chers Parents,

Comme vous l'avez certainement lu ou entendu dans le cadre de cette rentrée scolaire, des changements dans le domaine de l'évaluation entrent en vigueur. En effet, dans le sillage de la loi scolaire et de son règlement, les directives sur l'évaluation constituent une nouvelle base légale. La mise en œuvre de ce cadre réglementaire donne l'occasion de clarifier les attentes en matière d'évaluation au niveau de l'école obligatoire.

La modification de ces bases légales donne également l'occasion d'une harmonisation des pratiques entre les différents cycles et les deux parties linguistiques du canton. Deux changements principaux apparaîtront cette année.

1. La semestrialisation

Les résultats obtenus durant le premier semestre de l'année scolaire vous informent sur les connaissances et compétences de votre enfant durant la première partie de l'année scolaire. Les résultats que vous recevrez en fin d'année scolaire tiendront compte uniquement des évaluations effectuées durant le deuxième semestre, soit du début février jusqu'au début juillet.

Les plus-values de ce système semestriel sont les suivantes :

- > une image plus fiable de la maîtrise d'une compétence à un moment précis ;
- > une cohérence avec [les principes de la perméabilité](#).

2. Notes au demi et à l'entier

Le niveau d'atteinte des objectifs d'apprentissage est toujours évalué par des notes (de 6 à 1), selon l'échelle suivante :

- 6 = Les connaissances et les compétences de l'élève sont maîtrisées et peuvent être mobilisées dans de nouvelles situations complexes.
- 5 = Les connaissances et compétences sont présentes et peuvent être mobilisées dans des situations nouvelles.

- 4 = Les connaissances et les compétences de base sont présentes et peuvent être mobilisées dans des situations exercées et/ou familières. Elles permettent à l'élève de poursuivre ses apprentissages.
- 3 = Les connaissances et les compétences de base ne sont pas toujours présentes et ne sont pas suffisamment mobilisables dans des situations familières. Ces manques peuvent entraver la poursuite des apprentissages.
- < 3 = Les connaissances et les compétences de base ne sont pas présentes et ne peuvent pas être mobilisées dans des situations familières. Ces manques entravent clairement la poursuite des apprentissages.

Sur les évaluations, les notes figurent à l'entier ou au demi (6 ; 5.5 ; 5 ; ...) comme cela était déjà le cas dans le bulletin scolaire.

Vous trouverez des informations plus complètes sur le parcours scolaire de votre enfant sur le site [Ecole obligatoire - Organisation et déroulement - Cycle 3 | État de Fribourg](#).

En vous remerciant pour l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions de recevoir, chers Parents, nos salutations distinguées.



Hugo Stern
Chef de service



Lionel Rolle
Chef de service adjoint

Annexe :

—

[directives-relatives-aux-pratiques-en-evaluation-a-l-ecole-obligatoire-service-de-l-enseignement-obligatoire-de-langue-francaise.pdf](#)

